



© Nadjib Sellali



FEMINISME

**ASSURONS
LA SÉCURITÉ
ET L'ÉMANCIPATION
DES FEMMES
VICTIMES
DE VIOLENCES**

Nombre de femmes sont victimes de violence au sein de leur lieu de vie (violences conjugales, mariages forcés, exploitation...).

Il est nécessaire de les accueillir dans des conditions de sécurité, de confort et d'écoute, pour cela nous revendiquons : la création de foyers des hébergements d'urgence dans toutes communes ou agglomérations de plus de 30 000 habitants.



Violences conjugales : ce que dit la loi

LA LOI DU 9 JUILLET 2010 «RELATIVE AUX VIOLENCES FAITES SPÉCIFIQUEMENT AUX FEMMES, AUX VIOLENCES AU SEIN DES COUPLES ET AUX INCIDENCES DE CES DERNIÈRES SUR LES ENFANTS» REPRÉSENTE UNE AVANCÉE DANS LA RECONNAISSANCE DE LA VIOLENCE CONJUGALE. REVUE DES CHANGEMENTS AVEC DANIELLE BOUSQUET, AUTEUR DE LA LOI.

STATISTIQUES :

Chiffres de l'institut BVA sur des Français de 20 à 59 ans :

18% des hommes (12% des femmes) déclarent que l'autre les empêche de parler à d'autres femmes (ou hommes).

30% des hommes (37% des femmes) sont dévalorisé(e)s en général.

34% des hommes (26% des femmes) déclarent que l'autre exige de savoir avec qui et où il était.

33% des hommes (27% des femmes) que l'autre décide de grosses dépenses sans tenir compte de leur avis.

15% des hommes (8% des femmes) sont critiqué(e)s sur leur apparence physique et injurié(e)s.

19% des hommes (25% des femmes) sont attaqués sur leurs compétences sexuelles.

Députée PS des Côtes d'Armor, Danielle Bousquet a rédigé la loi sur les violences conjugales. Pour cette féministe de longue date, la loi a créé deux grandes avancées. L'ordonnance de protection tout d'abord. Elle est décrétée par le juge aux affaires familiales saisi par une victime de violences conjugales, ou par le ministère public. Après audition successives des deux parties, elle peut être rendue dans les vingt-quatre heures. «Les choses se passent très rapidement. Désormais, la loi donne immédiatement des droits à la femme», explique Danielle Bousquet, «le droit d'être hébergée, d'avoir l'aide juridictionnelle gratuite, de recevoir un titre de séjour temporaire si elle est sans papier, et la possibilité de quitter le domicile commun, en emmenant les enfants, sans être dans l'obligation de dire à son conjoint où elle va, comme c'était le cas.» Deuxième nouveauté : la reconnaissance du harcèlement psychologique au sein du couple comme un délit. « Cette violence peut être prouvée par tous les moyens : témoignages de voisins, courriers, enregistrements téléphoniques, qui montrent qu'une femme est harcelée par son compagnon dans la perspective de la détruire. C'est une violence que jusqu'ici on avait du mal à cerner et qui est maintenant définie. Elle est aussi importante voire plus que les violences physiques et les sanctions sont de même nature. »

Revenons sur le droit d'être hébergée. Actuellement, une victime de violences conjugales, prise en charge par une association, ou si elle a la chance de parvenir à joindre le 115 à temps, se verra peut-être attribuer un logement où se mettre à l'abri d'un conjoint violent. Dans les faits, les places sont chères. En vous connectant sur le site de SOS Femmes aujourd'hui, vous ne trouverez que 1 166 adresses d'hébergements d'urgence pour la France métropolitaine et les Dom-Tom. Une intervention en octobre 2007 de Catherine Morbois, déléguée régionale aux droits des Femmes et à l'Égalité, nous apprend qu'il existait en 2007 des centres d'hébergement spécialisés dans tous les départements de l'Île-de-France... sauf dans les Yvelines.

Danielle Bousquet se veut optimiste. « La nou-

velle loi prévoit de passer des conventions avec les bailleurs pour réserver dans chaque département un nombre suffisant de logements, à destination des personnes victimes de violences, protégées ou ayant été protégées par l'ordonnance de protection. L'État doit assurer, dans le cadre du plan départemental d'hébergement d'urgence, un nombre de places disponibles pour héberger des femmes qui doivent quitter leur domicile. »

Cependant la députée reconnaît qu'il reste des pistes à explorer notamment en matière de prévention. Si la victime reste l'épicentre de la loi, l'agresseur devrait également faire l'objet de toute l'attention des pouvoirs publics. « En ce qui concerne l'agresseur, je suis extrêmement favorable à un suivi. Les hommes violents ne sont pas malades, ce sont des pervers. Ce sont des hommes qui ont une vision complètement erronée de ce qu'est une femme. Il faut les aider progressivement à prendre conscience du caractère inacceptable de leurs actes et de leur comportement. D'une part, il faut les punir, de l'autre, les rééduquer dans l'égalité des sexes. Il y a très peu de centres pour les conjoints agresseurs. Pourtant un homme qui a été violent avec une première femme le sera également avec les autres. Cela fait partie des choses que nous disions dans notre rapport : il faut s'occuper des conjoints violents pour éviter la récurrence. »

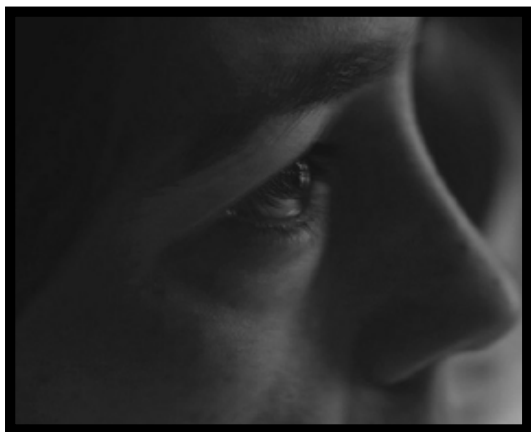
Christine Chaliar



Danielle Bousquet



Survivre : parcours de combattante



MARIE* A VÉCU DEUX ANS AVEC UN CONJOINT VIOLENT DONT ELLE A EU UN ENFANT AUJOURD'HUI ÂGÉ DE DEUX ANS. SON COMPAGNON, AU CHÔMAGE, L'AGRESSAIT VERBALEMENT ET LA BRUTALISAIT. POUR POTE À POTE, ELLE TÉMOIGNE DE SON DIFFICILE COMBAT POUR LA RECONSTRUCTION.

**Le prénom a été changé.*

Christine Chalier : Dans quelles conditions avez-vous réussi à quitter votre conjoint violent ?

Marie : Le jour où j'ai essayé de partir, il m'a battue et a gardé notre enfant de huit mois de longues heures dans ses bras pour m'empêcher de partir. La police n'a rien pu faire car, en tant que père, il avait autant de droits que moi. Pendant deux jours, je suis restée complètement dans le brouillard. Mon avocate m'a dit « Partez. Emmenez l'enfant. Les meubles vous vous en foutez, mais il faut partir. » J'ai profité de son absence pour rassembler un maximum d'affaires, nos vêtements, mes papiers. Heureusement, j'avais signé une semaine avant pour un appartement. Mais tout ce que j'avais investi dans la maison, les meubles, je n'avais plus rien. Et bien sûr, pas moyen de récupérer quoique ce soit. Financièrement il faut tenir derrière.

C.C. : Vous avez ensuite quitté Bordeaux pour Nantes. Pourquoi ?

M. : Le juge aux affaires familiales (JAF) avait décidé que notre fils devait voir son père tous les quinze jours. Malgré la présence d'une tierce personne, les rencontres entre nous étaient violentes verbalement et le petit assistait à tout cela. J'ai appelé toutes les associations de défense des femmes. Mais à Bordeaux où je vivais, j'ai été confrontée au manque d'actions au niveau des femmes. C'est un monde caché. Il faut vraiment bouger pour connaître les associations.

A la suite d'une violente agression pour laquelle il a été condamné en correctionnelle, une permanente d'association m'a dit : « Avec le dossier que vous avez, partez ! Vous ne pouvez pas rester comme ça. » J'ai pris mes cliques et mes claques et je suis partie à Nantes. J'ai

contacté SOS Femmes parce que je pensais qu'ils allaient pouvoir m'héberger, mais il n'y avait plus de budget. C'est dur à entendre. Il a fallu que je me débrouille financièrement pour trouver un appartement, demander un fond logement pour la caution et comme je ne suis pas dans un logement social, je paye deux fois plus. Aucune association ne pouvait m'aider. L'assistante sociale à Nantes m'a bien orientée sur plusieurs organismes qui ont pu m'aider psychologiquement, aider mon enfant à voir un pédopsychiatre, car il était dans un sale état du fait qu'il avait subi pas mal de choses lui aussi, mentalement. Physiquement je ne pense pas, je n'espère pas.

C.C. : Aujourd'hui, qui vous aide ?

M. : Actuellement, j'en suis à mon troisième déménagement. Je me bats pour avoir une adresse confidentielle. La Préfecture a demandé un contingent préfectoral pour me mettre à l'abri dans un autre logement. J'en ai peur de ce mec. J'ai la chance d'avoir mes parents qui m'aident financièrement. Parce que je n'y arrive pas toute seule. Il a fallu tout racheter chez moi. Je ne travaille toujours pas parce que tous les jours c'est soit l'assistante sociale, soit c'est l'enquête, soit c'est le tribunal. Être victime, c'est une image qu'on vous renvoie de tous les côtés. Toute la journée, j'ai une machine à écrire dans la tête. Tous les jours, je me bats pour protéger mon enfant de cette violence.

Propos recueillis par Christine Chalier

Lire l'intégralité du témoignage de Marie sur www.poteapote.com

HOMOGENE :

Une étude de 1998 de l'Agence de santé publique du Canada conclut qu'il y a la même proportion de violence dans les couples gays et lesbiens que dans les couples hétérosexuels. Toutes violences confondues : 1 couple sur 4 fait état de violence en son sein.

ELISABETH BADINTER, philosophe et théoricienne du féminisme depuis 30 ans, A DIT :

« Je ne peux m'empêcher de penser que c'est moins la vérité que l'on cherche que la confirmation de présupposés. »

« A force de crier à la « violence de genre », on se rend coupable d'un nouveau sexisme qui n'est pas plus acceptable que le premier. »

« On s'intéresse moins à celle qui réalise des exploits qu'à la victime de la domination masculine. La superwoman a mauvaise presse. »

« Seules l'éducation des femmes et leur mobilisation finiront par mettre fin à cette aliénation systématique, qui donne tous les droits à un sexe et tous les devoirs à l'autre. »



« Frapper n'est pas aimer »

NATACHA HENRY VIENT DE PUBLIER UNE ENQUÊTE TRÈS COMPLÈTE SUR LES VIOLENCES CONJUGALES EN FRANCE. INTITULÉE FRAPPER N'EST PAS AIMER, ELLE DONNE LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS.

Historienne de formation, Natacha Henry s'est spécialisée dans le décryptage des rapports homme/femme. En se penchant sur la violence conjugale, elle fait le menu et macabre décompte des coups, blessures, meurtres, deuils glanés dans la presse quotidienne. Saviez-vous que depuis dix ans, 3 000 enfants avaient enterré leur mère « tombée au front des violences conjugales » ? Qu'en France, un homme est condamné pour violences conjugales toutes les demi-heures ? Et que 90 % des femmes ne parlent jamais des violences de leur conjoint ? « Les chiffres sont incontestables », assure Natacha Henry. « Une femme meurt tous les deux jours et demi sous les coups de son conjoint. Et encore, ce chiffre est sous-estimé car il ne compte pas les suicides. Si elles ne meurent pas, elles ont des cicatrices. J'en ai vues avec des mains ébouillantées, des coupures de couteau sur les joues... »

Le livre veut mettre en avant les associations qui travaillent sur le terrain, recueillent ces femmes, les écoutent et les orientent, les protègent par-

fois. Natacha Henry a pu s'immerger pendant plusieurs mois dans un foyer d'accueil pour femmes battues. « Elles sont accueillies en co-résidence dans un appartement de 45m² et deux chambres. Ces centres d'hébergement ou de mise à l'abri d'urgence sont provisoires. Mais elles y restent de plus en plus longtemps car les bailleurs ne font pas confiance à une femme avec trois enfants. Ils ont tort. Parce que quand vous avez surmonté toutes ces épreuves, vous êtes la première à payer votre loyer régulièrement pour avoir la paix » Témoin de ces destins brisés, elle a assisté à de lentes reconstructions au cours d'ateliers couture qui se sont concrétisés par un défilé de mode. « Je voulais absolument montrer les choses actives, positives sur le chemin d'une femme victime pour qu'elle en sorte. J'ai fait ce livre pour les familles, les amis, les collègues qui souvent ne savent pas quoi faire. » L'occasion de rappeler qu'il existe un numéro national, le 3919, pour les femmes et leur entourage.

Christine Chalièr



*Frapper n'est pas aimer,
NATACHA HENRY.
Editions Denoël, 2010.*

Femmes en quête d'autonomie

FONDÉE PAR THÉRÈSE CLERC, UNE MILITANTE FÉMINISTE DE LA PREMIÈRE HEURE, LA MAISON DES FEMMES À MONTREUIL FÊTE SES DIX ANS. DÉDIÉE AUX FEMMES, CETTE STRUCTURE SE VEUT UN LIEU DE RENCONTRE, DE DÉBAT ET DE CULTURE. SON ACTUELLE PRÉSIDENTE, ROSELYNE ROLLIER RÉAGIT SUR NOTRE PROPOSITION D'OUVRIR PLUS DE CENTRES D'ACCUEIL POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES.

« Ouvrir des lieux d'hébergement, sur le principe, je suis d'accord. Mais cela ne pose pas les vraies questions. Sinon, exigez tout ce qui doit suivre derrière. Parce que quinze places ici ou là, c'est une goutte dans un océan. » Quand il s'agit de parler de droit des femmes, Roselyne Rollier ne mâche pas ses mots. Plutôt que de répondre à l'urgence dans l'urgence, elle propose de s'attaquer aux problèmes de fond. « Il faut que ces femmes aient des revenus. Ce sont elles qui quittent le domicile parce qu'elles ne peuvent pas payer le loyer. Plutôt que dépenser beaucoup d'argent pour faire vivre des centres, il faudrait voir combien coûterait une formation par exemple, pour qu'elles puissent devenir autonomes et rester dans leur appartement. » Pla-

cées dans des centres d'urgence, elles ne peuvent accéder à des logements définitifs. « Actuellement ces femmes ne peuvent être relogées nulle part, elles n'ont pas de place à la crèche pour leurs enfants donc ne peuvent pas chercher de travail. C'est l'engrenage. C'est l'ensemble des structures qui dysfonctionne. » De l'absurdité des règlements HLM aux agents de police non-formés, de nombreux processus qui enfonce les femmes dans la fragilité doivent être dénoncés.

« Nous ne sommes ni une maison d'accueil ni un centre social, mais un lieu où celle qui vient demander de l'aide sera reconnue, non comme victime, mais comme femme qui a des droits ». C'est en étant dans l'écoute et dans l'appréhension d'une situation globale

que les permanentes de la MAISON DES FEMMES à Montreuil orientent, accompagnent et soutiennent les femmes démunies. « Nous cherchons à comprendre ce qui, dans leur environnement, ne leur a pas permis de s'en sortir par elles-mêmes », explique la présidente de l'association. Cette écoute se traduit pas des groupes de paroles non-mixtes qui travaillent notamment sur la victimologie, mais aussi par une permanence d'aide juridique, un accompagnement vers les services sociaux, des ateliers de formation et d'aide à la recherche d'emploi. Car, pour cette militante, l'emploi des femmes reste la clé de leur autonomie.

Christine CHALIÈR